

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 933

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 6

À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 20, supprimer les mots :
« par le procureur de la République ou par le parent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel